



Berchem-Sainte-Agathe, le 13 -11- 2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 193 /2013

Objet : Conseil communal du 24-10-2013 – interpellation de Mme Lambot concernant la friterie à la gare de Berchem-Sainte-Agathe

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Madame Lambot concernant la friterie à la gare de Berchem-Sainte-Agathe.

Concernant les démarches entreprises par la Commune pour faciliter la relocalisation provisoire de la friterie le temps des travaux place de la gare, plusieurs paramètres sont à prendre en considération, notamment les coûts et les impératifs légaux qu'engendreraient une telle démarche.

En ce qui concerne les coûts de déplacement et de remplacement de la friterie, ceux-ci ont été estimés à plus de 10.000€ sans compter les coûts de raccordement aux différents concessionnaires (eau, eaux usées, gaz, électricité).

En ce qui concerne les impératifs légaux d'une mise à disposition d'un terrain communal, pour utiliser privativement une portion du domaine public, il faut une autorisation domaniale privative incluant un appel d'offre. Dans le cas du déplacement potentiel de la friterie sur un terrain communal, il y aurait ainsi nécessité de lancer un appel public pour des raisons de mise en concurrence, sans avoir de certitude sur le bénéficiaire qui serait désigné.

Pour terminer, la Commune a négocié avec la STIB le repositionnement de la friterie après les travaux au dos au dernier pignon aveugle sur la place de la gare.

D'une manière générale, la commune est bien consciente des difficultés pour les commerces du quartier de la gare. Ainsi plusieurs démarches d'amélioration de la qualité de vie durant les travaux ont été et sont réalisées quotidiennement par la commune pour favoriser la mobilité, la propreté dans le quartier et l'accès aux commerces :

- L'imposition du nettoyage de la voirie à tous les concessionnaires + passage de la balayeuse communale
- Asphaltage provisoire de la place pour éviter la poussière
- Contrôle quotidien des chantiers
- Durant les travaux, il y a toujours eu deux accès via la rue Bois des Iles et la drève de l'Aérodrome
- Création d'un parking provisoire pour les commerçants du quartier de la gare (2 restaurants et la friterie)



Berchem-Sainte-Agathe

- Mise en place d'une banderole pour sensibiliser les automobilistes de laisser les places de parking libre
- Mise en place de panneaux orange marquant explicitement que les commerces sont accessibles
- La mise à disposition d'attestation de nuisance pour obtenir les indemnités de compensation via le fond de participation, notamment remplie par la friterie de la gare.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 193 /2013


Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE